

## Relevé de Conclusions de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 31 mai 2018

Le trente-et-un mai deux-mille dix-huit à 15 heures, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique se sont réunis en Salle du Conseil Nicolas CLEUET de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, Bâtiment Matisse.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique est présidée par M. MARKIEWICZ en qualité de Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique et Mme SIMON est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 14 membres présents et 7 membres représentés.

Le quorum des membres étant présents ou représentés étant atteint, le Vice-Président déclare alors que la Commission de la Recherche du Conseil Académique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du 29 mars 2018
- Avis sur les demandes de financement au Conseil Régional
- Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature
- Avis sur l'attribution de la prime aux brevets aux inventeurs personnels de l'université
- Mise en place d'une Prime pour Charge Administrative (PCA) Recherche et d'une Prime pour Responsabilité Recherche (PRR)
- Points Informations :
  - Retour sur l'appel « Allocations de thèse cofinancées par la Région Hauts-de-France 2018 »
  - Retour sur le dispositif d'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation CNRS - Campagne 2018
  - Science Direct et la négociation Elsevier
  - Procédure de clôture comptable des opérations comptables recherche
  - Présentation des réflexions sur la structuration des activités de recherche du pôle Humanités
- Questions diverses

**Présidence de la CoR** M. MARKIEWICZ, Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

**Présents :** 14

**Collège A :**

Secteur 1 M. LAMBRECHT  
Secteur 2 M. ATTAL, M. VIVES  
Secteur 3 Mmes DUBAR, MERVIEL, RIVENQ ; MM. ASSAAD, DAMBRINE, GRONDEL, VANDERHAEGEN

**Collège B :**

Secteur 1 Mme SEGALA  
Secteur 2 M. COAD  
Secteur 3

Collège C :

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

Collège D :

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

Collège E :

Collège F :

Collège des Usagers :

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

Mme MADJINZE MA KOMBILE  
Mme CHAMPAGNE

Collège des  
Personnalités  
Extérieures :

Membres de Droit :

Invités :

Mme SIMON, M. MICHEL-DANSAC

Ont donné pouvoir :

7

Mme FOLLET à Mme RIVENQ  
Mme SEGALA à M. COAD  
M. DRIDI à M. DAMBRINE  
Mme FRIANT-KESSLER à M. VIVES  
M. HEBBAR à M. LAMBRECHT  
Mme GIRARD à M. ATTAL  
M. POULAIN à Mme MERVIEL

Excusés :

M. ARTIBA, Mme MARCAL DE OLIVEIRA, M. GUIZARD, M. COSTERMANS, M. FORTUNA, M. FABE, M. KRAWIEC, Mme HOLLAND, M. PETIT, Mme TOURNAY, M. TRIOUX, M. BELANGER, M. DELBECQ, Mme GRANATO-BRICOUT, M. LELEU, Mme MORETTI, Mme PIDOUX, M. DULION, Mme BOURGERY, M. POIRRIEZ, Mme TRUFERT et M. VAGANAY.

## **- Validation du relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du 29 mars 2018**

Le Président de la CoR demande aux membres de la Commission s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions de la Commission de la Recherche (CoR) du 29 mars 2018.

En l'absence de remarques, le Président de la CoR propose aux membres de la Commission de valider ce relevé de conclusions.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, décident de valider le relevé de conclusions de la Commission Recherche du Conseil Académique du 29 mars 2018, à l'unanimité des voix des présents et représentés.

A l'invitation du Président de la CoR, et avant de passer aux autres points de l'ordre du jour, les deux nouvelles élues étudiantes se présentent.

## **- Avis sur les demandes de financement au Conseil Régional**

Le Président de la CoR invite M. Dogheche à présenter son projet intitulé « Attractive Alternative to Conventional Kinds of Optics Integration » / « Alternative Attractive à l'Intégration Optique Conventionnelle », qui fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France, dans le cadre du programme STARS – Soutien à l'accueil de talents.

Il s'agit d'une collaboration avec la National University of Singapore – Faculty of Electrical Engineering, Pr. Aaron DANNER. Cette université a été fondée en 1905, compte 38 000 étudiants. Ses classements : ASEAN : rang 1 ; Asie : rang 2 ; monde : rang 91.

Cette collaboration est centrée sur le développement de nouvelles architectures pour les communications photoniques, plus fiables et avec un débit amélioré, ayant des applications potentielles dans les communications pour les systèmes de transports, les domaines médicaux, artistiques et audiovisuels. L'objectif est de mettre en place un partenariat de recherche incluant également l'Indonésie sur ce thème. D'autres partenaires potentiels sont : le Centre Nanosciences et Nanotechnologies Saclay, FEMTO Besançon, IETR Nantes, Polytechnics Negeri Batam, iXblue Besançon.

Le Li-Fi est 100 fois plus rapide que le Wi-Fi et transmet beaucoup plus de données grâce à une simple LED.

Le budget dépenses porte essentiellement sur les mobilités, pour un total de 21,6k€, dont 50% financés sur les fonds propres du laboratoire, remercié pour son soutien à ces visites qui rendront plus visibles 15 ans de travaux et permettront des collaborations avec l'Indonésie, très demandeuse.

Le Président de la CoR remercie M. Dogeche et souhaiterait qu'il fasse un topo spécifique sur ses missions dans la zone ASEAN, zone à forte croissance économique où il faut être présent.

Les membres de la CoR ont des questions, des remarques :

- M. Dogheche a-t-il participé aux *flagship projects* du laboratoire, remonté dans le cadre du projet Université Polytechnique Hauts-de-France 2020-2025 ? C'est le cas, avec d'un autre collègue, sur des applications transport et médicales – et télécommunications ultra haut débit.
- Où en est la concurrence ? Le CEA Tech a sorti un produit à 20 mégas. Nous travaillons là sur 1400 mégas. Les militaires veulent de plus des liaisons de plus en plus sécurisées, inviolables.
- Il existe une technologie concurrente wifi à 5/6 Gbit/seconde très courte portée - 5 à 10 mètres maximum. Cela sert pour les connexions télévisions-décodeurs (cf. boxes actuelles).
- Pouvoir capter un signal via la lumière est très porteur : gain de vitesse, pas de problèmes causés par les ondes, pas de perturbations électromagnétiques.

Le Vice-président de la Commission de la Recherche demande leur avis aux membres de la Commission.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés, sur le projet « Attractive Alternative to Conventional Kinds of Optics Integration » / « Alternative Attractive à l'Intégration Optique Conventionnelle », qui fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France, dans le cadre du programme STARS – Soutien à l'accueil de talents.

## **- Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature**

Ce point est ajourné.

## **- Avis sur l'attribution de la prime aux brevets aux inventeurs personnels de l'université**

Le Président de la CoR donne la parole au Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) pour aborder le sujet de la prime aux brevets.

Le Directeur de la DRV rappelle la loi de septembre 2005. Le Vice-Président indique que l'UVHC, en tant qu'employeur, va honorer ses engagements, y compris pour les personnes qui ne sont plus personnel UVHC, si l'UVHC est copropriétaire.

Le Directeur de la DRV précise le cadre de la loi, du Code de la Propriété Intellectuelle et de la Recherche : tout inventeur public (les salariés du secteur privé relevant du code du travail) peut bénéficier d'une prime au brevet (3 000 € par brevet à répartir entre les inventeurs publics à due concurrence de leur part inventive), en deux phases :

- 20% un an après le dépôt du brevet, sans obligation d'exploitation, dont l'employeur est copropriétaire.
- 80% dès qu'il y a une première valorisation du brevet, licence ou cessions de droits.

Le Directeur de la DRV décrit la situation pour l'UVHC : 29 brevets dont 1 antérieur à 2005, et 2 avec divulgation avant enregistrement du brevet, sont écartés.

Il est difficile d'évaluer le coût pour l'UVHC et les droits de ses inventeurs car il n'y a pas toujours de déclaration d'invention mentionnant la part inventive de chacun.

Il est nécessaire de réactiver le comité d'investissement pour la valorisation et la propriété intellectuelle, afin d'analyser et de décider des positions de l'établissement en tant que copropriétaire et de statuer également sur les abandons de brevets, notamment sur ceux qui n'ont toujours pas fait l'objet d'une moindre exploitation (les entretient-on ?) En cas d'abandon, et après avoir bien l'avis des éventuels autres copropriétaires, la loi impose de proposer aux inventeurs de reprendre à leurs frais l'entretien du brevet abandonné par les copropriétaires.

Quelques problèmes peuvent se poser : doctorants employés ailleurs, UVHC pas copropriétaire. Par exemple, avec le CNRS : il perçoit toutes les *royalties*, mais l'UVHC doit verser les primes au brevet. Il va de même pour les exclusivités, sans retour financier, concédées aux industriels copropriétaires.

Le montant estimatif est de 16 125 €. S'il n'existe pas de déclaration d'invention, il faut qu'on complète la répartition.

Il est important de penser à prévoir les budgets dans les projets mais ce n'est pas évident et cela arrive après la fin d'éligibilité des dépenses.

Le Vice-président de la Commission de la Recherche demande leur avis aux membres de la Commission.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés, sur la régularisation des montants dus au titre de la prime au brevet auprès des inventeurs de l'UVHC et pour l'appliquer aux nouveaux.

## **-Mise en place d'une Prime pour Charge Administrative (PCA) Recherche et d'une Prime pour Responsabilité Recherche (PRR)**

Le Président de la CoR indique que le Rectorat a indiqué avant le Conseil d'Administration (CA) que l'Université n'était pas habilitée à créer une nouvelle prime. Il faut donc revoir le dispositif et modifier la Prime pour Charge Administrative (PCA).

Le point est donc ajourné.

Quelques explications sont néanmoins données. Il n'y aura pas de modification par rapport à ce qui a été vu en Comité de Pilotage des Directeurs de Laboratoires : la recherche est alignée sur la formation, avec trois tailles de laboratoires et sur la base des permanents produisant. Elle concernera les directions et directions adjointes de laboratoires, les responsables de départements, les directions de fédérations de recherche, les laboratoires internationaux et autres coordinations de projets structurants multipartenaires, régionaux, nationaux, internationaux. Elle sera cumulable avec la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR). Le CA statuera annuellement sur la PCA. L'idée est de reconnaître la recherche au même titre que la formation. Cela sera soumis pour avis en Comité Technique (CT), puis au prochain CA.

## **- Points Informations :**

### **- Point supplémentaire : Changement à la direction de l'Ecole Doctorale Sciences Politiques, Juridiques et de Gestion (SPJG)**

Le Président de la CoR passe la parole au représentant de l'UVHC auprès de l'Ecole Doctorale SPJG au sujet du changement à la direction de l'Ecole Doctorale SPJG.

Le représentant de l'UVHC à l'Ecole doctorale SPJG résume : les élections ont eu lieu il y a 15 jours, pour une prise de fonctions en 2020. L'élection a néanmoins dû avoir lieu car le dossier d'évaluation doit comporter le nom du nouveau directeur. D'ici à 2020, Mme SAISON, élue directrice par le conseil de l'ED pour le prochain mandat, a été désignée directrice-adjointe de M. DAUCHY, actuel directeur de l'ED SPJG jusque fin 2019. La décision du Conseil de l'ED SPJG devant être validée par les instances des établissements accrédités pour cette ED, à ce titre un avis est demandé à l'UVHC.

Le représentant indique qu'il a aussi posé une question relative à la validation des acquis de l'expérience pour le doctorat. L'Ecole Doctorale a en effet sa politique, l'établissement a la sienne. Au sein de son laboratoire, un document a été rédigé, qu'il va transmettre.

Le Vice-Président de la Commission de la Recherche répond que la procédure UVHC est en cours de validation. Le travail a été fait par M. JOLY (SAFCO), M. BARBIER (Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CoFVU)), en impliquant M. OUAFTOUH (Chargé de mission Etudes doctorales) et M. MARKIEWICZ. Les laboratoires seront de fait impliqués. Il souligne qu'il faut éviter les dérapages, et que l'activité de recherche doit pour cela être mesurable.

Le Directeur de la DRV précise que cela doit passer en CoFVU et en CoR car le Conseil Académique (CAc) n'est pas habilité à donner d'avis sauf en restreint – gestion du personnel, avant passage en CA. Il précise aussi que c'est à l'UVHC de rappeler que la politique des Etudes Doctorales part des établissements et non des Ecoles Doctorales.

Est aussi évoquée la mobilité des doctorants. Il peut arriver que les demandes des doctorants soient rejetées par l'Ecole Doctorale.

Le Directeur de la DRV rappelle que l'UVHC finance les formations doctorales de ses doctorants. Ces formations lui sont refacturées. De plus, l'établissement prend en charge les frais de déplacements de ses doctorants pour se rendre à ces formations. A l'UVHC aussi de développer des formations en interne, qui pourraient être accréditées par les écoles doctorales. L'établissement ne participe pas au budget des Ecoles Doctorales ni du Collège Doctoral Européen, qui par ailleurs bénéficie de subventions par le Conseil Régional Hauts-de-France. L'établissement participe aux frais justifiés de ses doctorants.

Certaines écoles doctorales ont mis en place des conventions annuelles avec les établissements accrédités, prévoyant une contribution de 150 € à 300 € par an et par doctorant. Les écoles doctorales souhaitent la généralisation de ces conventions à tous les établissements accrédités.

Le Vice-président de la Commission de la Recherche demande leur avis aux membres de la Commission sur l'élection en tant que directrice de l'école doctorale SPJG, pour la période 2020-2024, de Mme SAISON.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés, sur l'élection de Mme SAISON à la Direction de l'Ecole Doctorale Sciences Politiques, Juridiques et de Gestion.

### **- Retour sur l'appel « Allocations de thèse cofinancées par la Région Hauts-de-France 2018 »**

Le Président de la CoR effectue un bilan provisoire de la Campagne 2018 d'allocations de thèses régionales.

Après négociation, il a obtenu 6 demi-allocations financées sur fonds Région et une demie financée sur fonds FEDER, plus une en liste secondaire si l'une ou l'autre des 7 n'obtient pas de cofinancement ou ne trouve pas de candidat. Les priorités cette année portent sur les collaborations avec le secteur privé, les cotutelles puis les collectivités et organismes.

A noter aussi qu'il y a eu un dépôt de sujets par :

- l'Institut de Recherche Technologique (IRT) Railenium ;
- l'Office Nationale d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA);
- l'Institut Mines-Telecom (IMT).

Pour les Sciences Humaines et Sociales, sur ce dispositif, l'Ecole Doctorale SPJG a indiqué que le nombre de thèses cofinancées était en forte baisse (-50%).

L'action prioritaire de l'exécutif régional porte depuis 2016 clairement sur le développement économique et l'emploi, d'où l'accent mis sur les cofinancements du secteur privé, financé dans le versant Nord sur fonds FEDER.

Autre nouveauté : les cotutelles hors Euro-région.

Il serait bien d'avoir les tableaux des ED pour avoir l'image globale. Il est à ce propos rappelé que les représentants des laboratoires doivent être présents dans les Conseils des Ecoles Doctorales.

### **- Retour sur le dispositif d'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation CNRS - Campagne 2018**

Le Président de la CoR revient sur la Campagne des Délégations CNRS 2018.

Le CNRS a suivi sur l'ensemble et attribué 6 mois à chacun des candidats, en Sciences Humaines et Sociales, ce qui constitue un très bon signal.

Il est par ailleurs indiqué que les demandes de CRCT sont passées en CAC et que les demandes étaient moins nombreuses que les offres.

### **- Science Direct et la négociation Elsevier**

Ce point est ajourné.

### **- Procédure de clôture comptable des opérations de recherche**

Le Président de la CoR donne la parole au Directeur de la DRV au sujet de la procédure de clôture comptable des opérations de recherche.

Le Directeur de la DRV explique que la procédure concerne surtout les ressources dites « affectées », c'est-à-dire les financements publics. 30 clôtures sont à effectuer d'ici le mois de juillet, et au-delà, un processus continu de clôture des opérations va être mis en place. L'UVHC sera ainsi en conformité avec les attentes des Commissaires aux Comptes.

En parallèle, un compte reliquat sera créé pour chaque laboratoire.

Ce processus permettra l'affectation du résultat des opérations clôturées entre le laboratoire et l'établissement, suivant l'analyse des écarts faite par la DRV.

Dans la foulée, une procédure sera mise en place permettant d'affecter dès le départ, l'établissement prélevant en amont de l'ouverture des crédits les différents frais qu'il a ou va engager, les résultats potentiels des opérations à financement privé, de telle sorte qu'à la fin du contrat, le bonus aille au laboratoire puisque l'établissement aura prélevé sa dîme au départ.

L'objectif est que tout soit formalisé pour le CA de juillet 2018. L'idée étant une transparence maximale et une gestion améliorée. La nature des crédits rouverts (fonctionnement ou investissement) reste à déterminer.

### **- Présentation des réflexions sur la structuration des activités de recherche du pôle Humanités**

Le Président de la CoR invite les directeurs des laboratoires CALHISTE, DeVisu et IDP à présenter l'état des travaux de restructuration des activités de recherche au sein du Pôle Humanités de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), avec pour objectif une refonte permettant l'émergence d'axes identitaires forts couplés avec la mission d'ascenseur social de l'UPHF.

#### **Sur l'axe DeVisu-CALHISTE :**

Après quelques mois d'échanges plus restreints (oct. 2017-fév. 2018), le collectif s'est élargi et a adopté un mode de fonctionnement par projet, avec pour chacun néanmoins la liberté de développer ses travaux personnels soit en cohérence, soit en marge mais toujours dans le cadre d'une négociation. Cela donne la latitude nécessaire entre des exigences parfois divergentes entre disciplines.

Le besoin d'échanges collectifs entre tous les acteurs de la future unité s'est traduit le 13 mars 2018 à l'IEMN par une matinée de présentations des deux unités (CALHISTE et DeVisu), d'échanges, de cristallisation des intérêts. Des mots-clés ont émergé : émotions, médialités/intermédialité, script/story telling/fiction/Récits de faits et de phénomènes, création/processus créatif, socialités/sociabilités, représentation/cartes mentales/langues, éthique, utopies, hétérotopie, décision/action, mémoire/trace. L'après-midi, pour avancer, le groupe a eu recours à une méthode pratique pour définir quelques projets majeurs, consolider ce qui a été fait : cela a donné un schéma sans hiérarchie, sous forme de constellation/*mind map*, reprenant les mots-clés. Tout se croise et se coordonne. Un document participatif a été généré de manière à ce que chacun puisse contribuer - chaque chercheur qui souhaitait s'investir dans le futur laboratoire devait faire des propositions fédératives dans un délai d'un mois. NB : La Directrice-adjointe de DeVisu a ajouté la notion de médiation.

Le 17 avril a eu lieu à Arenberg une rencontre de plus qui a permis la synthèse de projets émergents, une visite du site, un atelier de réflexion - interventions courtes, personnelles ou collectives. Cela a fait ressortir des différences et des points de rencontres, et l'intérêt des croisements. Une synthèse de ces contributions fait apparaître 3 axes transverses fédérateurs et leurs contributeurs respectifs :

1. Traces, mémoires collectives, design narratif, récits, représentations
2. Information, création/innovation, décision, action, émotion, médiation
3. Lieux, expériences et représentations

Deux ensembles d'axes directeurs ressortent :

1. Des mémoires aux traces et inscriptions
2. Des écritures, récits et médialités aux représentations
3. Des lieux et espaces aux expériences
4. Des environnements et dispositifs aux décisions et activités

On note ensuite des concepts intégrateurs :

- Entre traces et récits, données
- Entre expériences et activités, pratiques
- Entre représentations et mémoires, signifiante
- Entre lieux et dispositifs, socialités

L'arête du médiationnel sépare le formel du symbolique ; l'arête épistémique va des données à leur sens.

A la base des travaux, les concepts structurants ; au gré des projets, leur combinaison.

Le tout résulte en un espace scientifique en forme de pyramide, dont le point culminant est la création-conception (*design*) de l'entité, dont le nom pourrait être **DeVisu-DeScripto**.

Toute la construction scientifique reste à faire mais il faut le temps du contrat quinquennal pour s'accorder, le changement est très important. Les réunions sont très prolifiques mais les personnes se connaissent mal et les différences épistémologiques et méthodologiques étaient marquées. Des inquiétudes demeurent. Le fonctionnement par projets interdisciplinaires sur des sujets précis permet de travailler de façon collaborative et d'ouvrir des perspectives.

Le Vice-président de la CoR rappelle qu'il est nécessaire d'avoir des socles communs, d'avoir identifié des verrous communs à lever, la valeur ajoutée de l'association, pour l'HCERES, pour le projet d'établissement, en juillet, en vue de la date limite de dépôt sur PELICAN tout début septembre, qu'il faut pouvoir construire des projets pluridisciplinaires (2 thèses) permettant une fertilisation croisée. Un moyen pour les deux laboratoires en émergence serait de lancer des actions de recherche incitatives, avec une dotation spécifique, des cahiers des charges allant dans ce sens. Il est prêt à les accompagner là-dessus.

Les équipes ne sont pas restées sur leurs positions, beaucoup a déjà été fait et cela se démarque nettement des anciens axes de travail de chacun.

Sur l'axe CALHISTE-IDP :

Différentes réunions assez fructueuses ont eu lieu en décembre 2017, février et mars 2018. La dernière, celle de fin mai a vraiment été structurante, avec la présence de chercheurs du CALHISTE jusque-là absents – histoire de l'art, et civilisationnistes.

Il n'y a pas encore d'accord sur le nom de la future entité (« Territoires, pouvoirs, valorisations - Identités, Risques Coopération » ?).

Les discussions portaient sur 3 axes depuis décembre et a pris un tour nouveau depuis mai, avec l'ajout d'un quatrième axe. Les échanges se sont focalisés sur un axe autour de l'identité, sur proposition du Directeur du CALHISTE, fédérant ces nouveaux enseignants-chercheurs.

On aboutit donc à 4 axes, avec des chapeaux.

- Axe 1 : Territoires : environnement, ressources, mobilités. Il s'agit d'embrasser les dynamiques territoriales dans leurs dimensions sociales, économiques, écologiques/environnementales et politiques (jeu des acteurs/agents privés et publics, impacts des activités sur l'environnement des territoires et réciproquement, mobilités). Le détail des travaux de cet axe, leur inscription temporelle, les clefs de lecture communes aux disciplines concernées (sciences économiques, géographiques, historiques et archéologiques), les sujets de recherche propres à soutenir des programmes disciplinaires sont communiqués.

- Axe 2 : Organisations : contrats, institutions, risques. Il s'agit de se concentrer sur le droit public et le droit privé interne et international, les comportements organisationnels, la stratégie d'entreprise, le management public, les organisations dans leur contexte institutionnel (aspects coercitifs, normatifs, cognitifs), l'organisation par les risques (traitement de l'information, risques internes et externes afférents aux activités et remédiation, et enfin, l'étude des processus et procédures, évaluation et performance, outils et dispositifs de gestion dans leurs dimensions managériale, financière, RH, juridique, sociologique.

- Axe 3 : Identités : cultures, mémoires, valorisation. Cet axe aura pour but de développer des projets de recherche dans le domaine des identités culturelles notamment comme expression d'identités territoriales. Thèmes abordés : les identités – interrogées dans le cadre de la circulation culturelle – mais également à ce qui en découle tant en termes de mécénats, de politiques culturelles artistiques et bien sûr de patrimoine. La notion d'identités aura à être définie. La mémoire est indissociable de tout processus de structuration identitaire et est intrinsèquement liée à la question des héritages, donc des patrimoines – ces derniers permettront de donner à cet axe de recherche toute sa dimension scientifique et professionnalisante. Il y a là des intersections avec l'autre futur laboratoire.

- Axe 4 : Pouvoirs : savoirs, acteurs, arbitrages. Cet axe est né de deux éléments essentiels du CALHISTE et de l'IDP – élites et pouvoirs. Pouvoirs se décline avec savoirs, acteurs, arbitrages et prises de décision.

1-La circulation des savoirs dans le monde, la recherche scientifique et les pouvoirs, les « savoirs stratégiques, la naissance des disciplines universitaires dans leur contexte social, scientifique, politique. (Le Vice-président de la CoR indique que le LAMAV a un volet similaire. Des outils sont peut-être aussi communs, il faudrait étudier cela.)

2-Les élites et leurs relations entre elles ; pouvoirs locaux, pouvoirs régionaux ; acteurs de la diplomatie.

3- Qui décide ? Gouvernance en Occident depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle ; prise de décision dans un système démocratique, dans l'entreprise, dans un système décentralisé.

A noter un fort appui sur l'histoire des idées et des théories, les réflexions éthiques et philosophiques.

Le Vice-président de la CoR remercie tous les contributeurs des trois laboratoires. Il reste du travail mais cela va dans le bon sens.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures et 45 minutes.

Est dressé le présent relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du Conseil Académique qui s'est tenue le trente-et-un mai deux-mille dix-huit, signé par le Vice-président de la Commission de la Recherche.

Valenciennes, le 27/06/2018  
Le Vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Markiewicz', with a long horizontal stroke extending to the left.

Pr. Eric MARKIEWICZ